



Communiqué de presse
27 juin 2022

Loyers : une hausse historique et inacceptable !

Sans avoir consulté les locataires, le gouvernement veut imposer une hausse de 3,5% des loyers pour un an d'ici le 1^{er} juillet. Ce « bouclier loyers » serait la plus forte hausse annuelle depuis 15 ans.

Alors que les Français sont submergés par la hausse des prix (carburants, gaz, électricité, alimentation), le gouvernement propose dans sa future loi de finances, diffusée ce week-end, une hausse de l'indice de référence des loyers (IRL) de 3,5% pour un an. Pour un loyer de 600 euros, cela correspond à une hausse de 21 euros par mois, soit 250 euros de plus pour un an.

Une telle hausse était déjà inacceptable il y a 15 ans du temps de l'indice du coût de la construction, elle l'est d'autant plus aujourd'hui. Bon nombre de nos concitoyens ne peuvent plus finir leur mois et sont contraints de s'endetter ou de prendre des crédits à la consommation pour survivre.

Le gouvernement indiquait vouloir changer de méthode et davantage concerter, il prouve qu'il n'en est rien. Pire, il revient sur ses engagements. **Le ministre de l'Économie Bruno Le Maire avait de lui-même proposé un gel des loyers lors de la rencontre en mai avec la CLCV.** Il semble davantage à l'écoute du lobby des propriétaires, qui bénéficie directement de cette hausse, que des locataires. Nous sommes loin d'une position de consensus sur la loi pouvoir d'achat.

La CLCV s'opposera évidemment à cette mesure, et continue d'appeler les responsables politiques à la mise en œuvre d'un gel des loyers, seule mesure concrète pour sauvegarder le pouvoir d'achat des locataires.